



Quel recours pour que mon employeur m'écoute ?

Par **vivinette**, le **03/08/2010** à **15:58**

Bonjour,

J'ai été embauché en 1995 par une entreprise artisanale d'informatique pour faire les travaux de gestion de l'entreprise (compta, gestion et paye) et de formation des programmes à la clientèle. En 1998, je suis devenu la technicienne de la boîte avec 2 autres employés à mi-temps pour m'aider et donc mon salaire a augmenté, mon employeur se basant sur la convention de la métallurgie. Je continuais toujours les travaux de gestion et de formation, c'était beaucoup de boulot, mon salaire allait en augmentant.

En 2003, mon employeur a cédé la boîte à un de nos clients, et moi avec. Il est donc devenu mon nouveau patron. Depuis, rien ne va plus. Il m'a supprimé tout ce pour quoi j'ai été embauché, je ne fais plus que du technique. Mon salaire n'a pas augmenté depuis 7 ans, malgré mes demandes de respecter la convention. Je n'ai pas refais de visite médicale, il n'est pas au courant... Il ne me donne pas mes relevés de points retraite, est-ce qu'il la paie ? Lorsque je lui demande une augmentation, il dit que ce n'est pas lui qui fait les payes et qu'il va voir avec son comptable, mais rien..

Que dois-je faire. Merci de votre aide, Virginie